Image not found or type unknown

Régularisation de charges de copropriété

Par **Foret Laurence**, le **15/12/2016** à **15:12**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement depuis avril 2014 dans un immeuble avec un chauffage collectif. Aujourd'hui, je reçois un rappel de charges de chauffage de mon syndic de janvier 2009 à décembre 2015 de 517 €. Je suis très étonnée de devoir payer des charges pour une période où je n'étais pas encore propriétaire alors qu'il y a des régularisations en fin d'année.
A l'assemblée générale de juin 2016, une nouvelle clé de répartition de chauffage a été votée, y a t'il un lien avec cette régularisation ?
Suis-je obligé de payer cette somme ou existe t'il des recours possibles ?
Merci de votre réponse.

Cordialement.

Laurence

Par **Visiteur**, le **15/12/2016** à **16:10**

Bjr,
Je suppose que le syndic a oublié qu'il y avait eu changement de propriétaire.

Par **Foret Laurence**, le **15/12/2016** à **17:01**

Merci de votre réponse rapide. Je peux donc contester cette régularisation. Faut'il que je contacte le syndic par simple appel ou par courrier par lettre recommandée ?

Cordialement.

L. Forêt

Par **Visiteur**, le **15/12/2016** à **17:08**

Simple suffira, avec si vous pouvez une photo partielle de votre acte d'acquisition.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés